



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 09 juillet 2020

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 6

OBJET :

DE-CDE-20-07-2-03) AUTORISATION DE PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION D'AUDIT DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le vendredi 03 juillet 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, RIBET, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme LAREDO, Mme BIDAULT, Mme DERAY.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, BEUZELIN, Mme GREINER, CAMELOT, Mme RUFFENACH, M. MARCILLY .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la proposition de la société « question de bon sens » en vue de la passation d'un marché de prestation d'audit du marché de restauration scolaire ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles de mener un audit de la prestation de restauration scolaire ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : d'autoriser la Présidente de la Caisse des écoles à signer le marché de prestation d'audit du marché de restauration scolaire avec la société « question de bon sens » ainsi que tous les documents et actes y afférant.

ARTICLE II : La dépense sera prélevée sur les crédits à l'article et chapitre correspondants du budget de la Caisse des écoles.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé